Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 21 octobre 2019

YesWiki

Le 21 octobre 2019 à 18 heures, les fondateurs de l'association « YesWiki» se sont réunis en assemblée générale constitutive au 330 rue du Cheval Blanc 84270 Vedène.

Sont Présent-es:

- AURIAULT Audrey, 16 rue Anatole de Monzie 44200 Nantes
- CHEYPE Adrien, 892 chemin des Storts 74190 Passy
- DUMONT Frédérique, 121 rue de Paris, 91120 Palaiseau
- HEBERT Dominique, 46 rue des sablonnières 91210 Draveil
- LALANDE Romain, 5 place du cardinal balue 37000 Tours
- MARSEAULT Laurent, 183 avenue de Montpellier, 34270 Claret
- MICHEL Mélanie, 4 rue Soumaillon 83136 Neoules
- PICOT Olivier, 121 rue de Paris, 91120 Palaiseau
- SCHMITT Florian, 16 rue Bel Air 26110 Venterol

L'assemblée générale désigne Audrey Auriault en qualité de présidente de séance et Olivier Picot en qualité de secrétaire de séance.

La présidente de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis elle rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;
- adoption des statuts;
- désignation des premiers membres du conseil;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, la présidente expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts. Elle ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée principalement l'objet de l'association et les premiers membres du Conseil.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, la présidente met successivement aux voix les délibérations suivantes :

1re délibération : L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2e délibération : L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du conseil des responsables :

- Mme Mélanie MICHEL
- M. Romain LALANDE

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

Les pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication sont confiés à Mélanie Michel.

Signatures

Mélanie Michel

Romain Lalande